



Projet Center Parcs à Roybon :

**Le Conseil d'Etat valide le pourvoi
du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs
et renvoie le dossier à la Cour Administrative d'Appel de Lyon**

Paris - Le 21 novembre 2018

Le Conseil d'Etat valide le pourvoi en cassant l'arrêt par lequel la Cour Administrative d'Appel de Lyon avait annulé l'autorisation loi sur l'eau.

Il renvoie le dossier à cette même Cour qui devra tenir compte de la décision du Conseil d'Etat rendue ce jour.

Pour Gérard Brémond, Président du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs : *« je prends acte de cette décision avec satisfaction qui marque une étape importante vers une issue définitive favorable au projet ».*

Contact presse :
Valérie Lauthier
Tél. : 01 58 21 54 61
valerie.lauthier@groupepvcp.com